

Résultats de l'enquête sur le Plan d'aménagement local (PAL) de la Ville de Fribourg

PLÉBISCITE EN FAVEUR DE LA NATURE ET DE LA MOBILITÉ DOUCE EN VILLE

D'avantage de nature, d'espaces verts et de lieux conviviaux en ville, des réseaux piétonniers et des pistes cyclables plus développés et mieux sécurisés, une desserte en transports publics plus étoffée, davantage d'espaces de rencontre et de jeux pour enfants, des structures d'accueil pour la petite enfance en plus grand nombre. C'est ce que souhaite une majorité de citoyennes et citoyens de la ville de Fribourg, selon une enquête qui a été commandée par le Conseil communal de la ville et réalisée par la Haute école de gestion de Fribourg (HEG). Si les résultats du sondage démontrent qu'il fait bon vivre à Fribourg, un certain nombre d'insatisfactions et de demandes ont pu être identifiées. En enregistrant l'avis d'un échantillon représentatif des habitants de la ville, l'étude a pour objectif d'alimenter les réflexions au niveau politique dans le contexte de la révision du Plan d'aménagement local (PAL).

Dans votre quartier, la nature est-elle suffisamment présente? Se rendre à vélo depuis chez vous au centre-ville est-il sûr? Existe-t-il suffisamment de structures extrascolaires pour vos enfants près de chez vous? Ces exemples de questions ont permis de recueillir des informations sur les usages que les sondés font de l'environnement urbain et sur les souhaits qu'ils formulent pour l'avenir de la cité. Elles sont extraites de l'enquête sur le Plan d'aménagement local (PAL) de la Ville de Fribourg, qui a été adressée en juin 2010 à 2000 ménages fribourgeois pris au hasard. Ob-



Les espaces conviviaux en ville, selon Auguste Renoir. *Bal du Moulin de la Galette, 1876.*

jectif: connaître l'avis des habitants sur les thèmes identifiés comme prioritaires par la révision du PAL: la nature en ville et les espaces libres, les services de proximité, le déplacement, les berges de la Sarine, le Bourg et l'énergie.

Avec 32,75% de retour (655 questionnaires), le taux de participation est jugé excellent. Cette proportion, supérieure à la moyenne pour ce type d'enquête, donne de plus une véritable légitimité à la démarche retenue par le Conseil communal et témoigne de l'attachement des citoyennes et citoyens de Fribourg à leur qualité de vie. Cette enquête a été menée par la Haute école de gestion de Fribourg (MM. Laurent Houmard et Jean-Christophe Zuchuat), avec l'appui de la Haute école de gestion ARC (M. Nicolas Babey) et l'Université de Lausanne (M. David Giaquie).

Une étape dans le processus participatif

En commandant ce sondage, le Conseil communal donnait suite à une partie des propositions faites lors de phases antérieures. Certain-

es réflexions avaient été exprimées dans le cadre de l'Agenda 21 par les membres du groupe de travail *Espaces publics*. De son côté, la Commission chargée d'accompagner la révision du PAL, regroupant les associations de quartiers, de commerçants, patrimoniales et environnementales, ainsi que les partis politiques, avait aussi défriché le terrain.

Un jeu de l'Oie a été transmis à l'ensemble de la population en 2009, avec pour objectif de la sensibiliser et de l'impliquer dans le processus complexe de la révision du PAL. Les citoyennes et citoyens étaient invités à prendre connaissance des objectifs de la révision générale du PAL, tels qu'ils avaient été définis, et à contacter les différentes associations de quartiers, afin de leur en faire part et de leur renseigner sur leurs attentes.

Cette phase de la consultation n'a pas donné les résultats souhaités. Il est apparu clairement que la notion participative n'a pas pu véritablement «trouver sa place» dans l'ensemble du processus, malgré les démarches décrites ci-dessus.

Pourtant, les enjeux qu'il s'agira de traiter dans le futur instrument de planification (le PAL) et les Plans directeurs qui en découleront nécessitent d'établir une véritable relation avec la population fribourgeoise.

Le Conseil communal a par conséquent décidé d'engager une nouvelle démarche citoyenne, sous la forme d'un sondage plus ciblé. Cette proposition, soutenue par l'Agenda 21 et validée par la Commission chargée d'accompagner la révision du PAL, a été engagée avec l'étroite collaboration des Hautes écoles (HEG Fribourg – HEG ARC), qui maîtrisent la technique du sondage, ce qui garantit, de fait, la crédibilité et la légitimité des résultats obtenus.

Des résultats en phase avec les options retenues pour le PAL

Les habitants ont une bonne, voire très bonne opinion de l'environnement urbain dans lequel ils vivent, que ce soit dans la ville ou dans leur quartier. Les résultats de l'enquête mettent aussi en évidence un certain nombre de demandes et d'insatisfactions. Des problématiques particulières ont ainsi pu être identifiées en fonction des quartiers, comme par exemple le souhait d'attribuer davantage d'espace public à la mobilité douce en Basse-Ville, un besoin d'espaces verts, publics et de rencontre dans le quartier du Bourg, ou encore un manque d'espaces de jeux au Schoenberg.

Au niveau global de la ville, les principales tendances exprimées par la population permettent d'identifier un certain nombre de lacunes:

1. **Déficit d'espaces verts:** les sondés sont en général assez mitigés sur la présence de la nature en

ville. Cette situation varie toutefois entre les différents quartiers. Une forte insatisfaction est relevée dans les quartiers d'Alt et du Bourg.

2. **Déficit d'espaces conviviaux et de rencontre dans la ville historique:** les sondés sont d'avis que le quartier du Bourg peut augmenter son attractivité, principalement si de nouveaux lieux favorisant la convivialité sont offerts (espaces verts, espaces de rencontre, places de jeux pour enfants).
3. **Déficit des services pour la petite enfance:** les parents demandent un renforcement de l'accueil extrascolaire et de crèches dans la plupart des quartiers.
4. **Déficit de commerces de proximité:** une insatisfaction est identifiable dans certains quartiers, notamment pour l'offre de courses alimentaires et ménagères.
5. **Lacunes au niveau des réseaux et zones piétonnes et des pistes cyclables:** un besoin est clairement exprimé pour le développement du réseau et le renforcement de la sécurité.

Les deux premiers points confirment des options d'ores et déjà retenues par le Conseil communal dans le cadre du Plan directeur de la ville historique mis en consultation, en particulier la volonté d'y développer des espaces publics et des zones de rencontre de qualité dans les quartiers du Bourg, de l'Auge et de la Neuveville.

Le document produit par la HEG commente largement les principales données recueillies et effectue une double analyse des principales implications pour le PAL, en fonction des six grands thèmes d'une part et de façon transversale par quartier d'autre part. Il développe aussi certaines réflexions sur les tensions identifiées dans le sondage, par exemple entre la création de nouveaux espaces verts – qui peut conduire à un étalement urbain – et la densification, qui peut paraître peu compatible avec la première option.

Un outil d'investigation et une démarche novatrice pour la Suisse romande

Ce sondage auprès des citoyennes et des citoyens de la ville de

Fribourg fait partie des outils qui vont contribuer à nourrir la réflexion et à fixer l'ensemble de la planification communale. Ces résultats, qui confirment et précisent les objectifs définis précédemment dans le programme de la révision générale, vont désormais permettre au Conseil communal de poursuivre ses travaux au niveau politique.

Cette démarche, qui a été demandée par le Conseil communal, dans un esprit de transparence et sous une forme participative, est résolument novatrice et inédite pour la Suisse romande. Elle apporte, pour conclure, une légitimité populaire au processus de consultation et de décision engagé dans le cadre de la révision générale du PAL de la Ville de Fribourg.

Le rapport complet de l'enquête sur le Plan d'aménagement local (PAL) de la Ville de Fribourg est disponible sur www.ville-fribourg.ch

Renseignements complémentaires:

– Thierry Bruttin, architecte de la Ville de Fribourg, chef du Service des bâtiments et de l'aménagement, tél. 026 351 75 21, thierrybruttin@ville-fr.ch

– Prof. Laurent Houmard, Haute école de gestion (HEG) de Fribourg, groupe de compétences en développement durable, tél. 026 429 63 67, laurent.houmard@hefr.ch

– Prof. Jean-Christophe Zuchuat, Haute école de gestion (HEG) de Fribourg, groupe de compétences en gestion publique, tél. 026 429 63 97, jean-christophe.zuchuat@hefr.ch

Marraine ou parrain de la gare de Fribourg?

Pour rappel (cf. 1700 N° 268, p.15), les dossiers de candidature des personnes intéressées à cette expérience bénévole peuvent être adressés à:

Ville de Fribourg
Direction de la Police locale
Grand-Rue 37
1700 Fribourg

Renseignements:
Fabrice Delalay
Programme de prévention
CFF RailFair
051 224 23 00

Police locale

Contrôle des zones piétonnes

Une campagne d'information, en collaboration avec la Police cantonale, a débuté depuis décembre. Cette campagne a pour but de rappeler aux différents usagers les dispositions légales en vigueur dans les zones piétonnes, à savoir: les horaires d'accès, le transbordement de marchandises, le stationnement, le transit, la vitesse et les priorités à observer.

Les zones piétonnes sont réservées aux piétons. Exceptionnellement, un trafic restreint de véhicules peut circuler, tout au plus à l'allure du pas; les **piétons** bénéficient de la **priorité**. La circulation dans les zones piétonnes est donc interdite, sauf pour les exceptions suivantes: pour les cycles (sauf à la descente de la rue de Lausanne) et, pour les livraisons, de 6 h 30 à 11 h. La direction de la Police locale rappelle également que le parcage y est interdit.

Durant cette phase d'information, des papillons (cf. ci-dessous) rappelant ces différentes règles sont distribués aux usagers des zones piétonnes, ainsi qu'aux commerçants.

Le papillon



Ville de Fribourg
Service de la Police locale

«Bonjour Madame, Bonjour Monsieur,

Voire véhicule se trouve actuellement dans une zone piétonne. Entre 6 h 30 et 11 h, votre présence est autorisée si vous effectuez une livraison. Tout stationnement y est interdit. Seul l'arrêt permettant le transbordement de marchandises y est permis. Une fois le transbordement effectué, la zone piétonne doit être quittée sans délai. En dehors des heures indiquées, une autorisation à l'acte, permettant d'accéder dans la zone piétonne est nécessaire. Elle est délivrée par la police, sur requête justifiée par un motif impératif.

Dans une zone piétonne, les piétons sont prioritaires. Vous êtes tenus de circuler à la vitesse du pas et avec prudence! Merci de votre compréhension et bonne journée.»

Police locale de la Ville de Fribourg

Bases légales

Ordonnance sur la signalisation routière (OSR)

Art. 22c Zone piétonne

¹ Les «Zones piétonnes» (2.59.3) sont réservées aux piétons et aux utilisateurs d'engins assimilés à des véhicules. Lorsqu'une plaque complémentaire autorise exceptionnellement un trafic restreint de véhicules, ceux-ci peuvent circuler tout au plus à l'allure du pas; les piétons et les utilisateurs d'engins assimilés à des véhicules bénéficient de la priorité.

Véhicule et transbordement: «La présence du véhicule est admise uniquement pour permettre le transbordement de marchandises dont la grandeur, le poids ou la quantité le nécessite».